

DROIT D'EXPRESSION

Dernière mise à jour : 25-10-2009

Lors du comité d'entreprise du 30/05/2006, la direction a dénoncé l'accord sur le droit d'expression en vigueur à la SDH. Nous regrettons vivement cette décision qui risque fort d'être un frein au dialogue entre les salariés et les instances dirigeantes.

Le 26/02/2009 : le laps de temps imparti pour trouver un terrain d'entente est anormalement long, un accord aurait déjà du être signé.

De nouvelles négociations sont ouvertes pour 2009 ...

- Négociations 2009 : ... Toujours rien, la Direction ne semble pas réellement vouloir s'engager sur ce sujet !!

- 26 novembre 2008: accord NAO les parties prenantes vont tenter de trouver un accord pour 2009 ...

- Le 30 août 2007 : Aucun accord n'a pu être trouvé avec la Direction

- Le 15 juin 2006 : L'accord tel que nous le connaissons est encore valable jusqu'au 30/08/2007 ce qui nous laisse un délai raisonnable afin d'en élaborer un nouveau avec la direction.